Par Pierre DULIEU

agrandit le Brico, les bouchons deviendront énormes au rond-point situé au pied du pont des Grands-Malades ;

- le parking projeté (en surface) est largement insuffisant, compte tenu de la fréquentation du Quick tout proche.

Quant au permis socio-économique, les mêmes comptent bien l'attaquer devant le Conseil d'État, car il a été délivré durant la période intercalaire entre le transfert de la compétence à la Région wallonne et la mise en route par celle-ci des instruments nécessaires à son exercice. Durant cette période, la commission ad hoc ne s'est plus réunie et comme l'absence d'avis vaut approbation, le ministre a approuvé le projet. L'UCM, qui n'a pas été consultée, envisage aussi, de son côté, d'entreprendre des actions.

La prochaine étape est le permis d'urbanisme, que doit délivrer ou refuser le fonctionnaire délégué sur avis de la commune de Namur, ce dernier étant plus que vraisemblablement favorable.

Deux opinions contrastées

Photo © Pierre DULIEU

Jean-Michel Carlier, patron de Bois Carlier : un projet démesuré

Nous avons demandé à Jean-Michel Carlier pourquoi les commerçants namurois s'opposaient à ce projet. Il nous répond : « *Le pouvoir politique comme les consommateurs doivent se rendre compte du déséquilibre qu'il y a entre, d'une part, des entreprises familiales qui sont au service du client, vendent au juste prix (parfois même moins cher que les grandes surfaces), ont un personnel stable et bien formé et, d'autre part, des multinationales, propriété de fonds d'investissement, qui, ne visant que le profit à court terme, allèchent la clientèle par des publicités répétées et des promotions ciblées, et qui utilisent souvent un personnel à court terme. Dès lors, se pose la question de fond : faut-il tuer les premières pour faire prospérer les secondes ?* »

Luc Gennart, échevin des Affaires économiques : un projet attractif

C'est le service des affaires économiques de la Ville de Namur qui a instruit la demande de permis socio-économique. L'échevin Gennart nous explique pourquoi celle-ci a émis un avis positif et qu'elle fera sans doute de même pour le permis d'urbanisme, actuellement à l'instruction : « *Nous vivons dans un monde de concurrence ouverte. L'Europe interdit aux pouvoirs publics de s'opposer à un nouvel établissement commercial dans le but de protéger ceux qui existent. Les seuls arguments qui entrent en considération relèvent de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Or, je constate que l'implantation du Brico Plan-It est conforme au schéma de structure communal et que la zone industrielle du plan de secteur n'est plus d'actualité, ayant déjà été abandonnée pour l'actuel Brico et pour le Colruyt. Reste la mobilité : il est vrai que la chaussée de Liège est encombrée, mais l'endroit est aisément accessible depuis l'autoroute ; quant au parking, c'est au promoteur à s'en soucier et je crois bien qu'il a prévu des emplacements en sous-sol.* »

Le nouveau Caméo, c'est pour l'an prochain

Photo © André DUBISSON

Très astucieusement, l'échevin Gavroy a profité de la présence au FIFF de journalistes de la presse nationale pour faire le point des aménagements du futur Caméo. Nous étions de la partie.

LA démonstration de l'intérêt du nouveau complexe est péremptoire : il est **culturel** (c'est un outil au service du "cinéma de qualité", mais aussi du monde associatif), **économique** (il est indispensable pour réanimer un quartier commerçant en perte de vitesse), **patrimonial** (le Caméo est inscrit dans l'histoire de Namur, mais c'est aussi un bâtiment typique dans une rue à l'architecture Art Déco homogène) et enfin **urbain** (c'est un pôle d'animation en cœur de ville).

Le coût de l'opération a été fortement critiqué, notamment par la conseillère indépendante Françoise Kinet, qui a pointé la dérive budgétaire. L'échevin Gavroy s'en explique : lorsque l'étude de projet a été menée, l'asbl Les Quatre-cents coups exploitait le complexe. Il était dès lors impossible de procéder à des sondages. C'est en cours de chantier que l'on s'est rendu compte que la construction était de faible qualité (des murs d'une brique...) et qu'il fallait à la fois renforcer les murs et les planchers.

Par ailleurs, depuis le début du chantier (août 2014), les normes de sécurité imposées par les pompiers n'ont cessé d'être renforcées. Cela dit, les avenants ne représentent que 15% de l'offre déposée par l'entreprise Duchêne, qui s'est assurée du concours du bureau d'architecture V+. Le fait que l'exploitant (l'asbl Les Grignoux) ait été désigné au début du chantier a permis une meilleure adaptation du projet aux besoins ainsi qu'au type d'équipements de projection prévus.

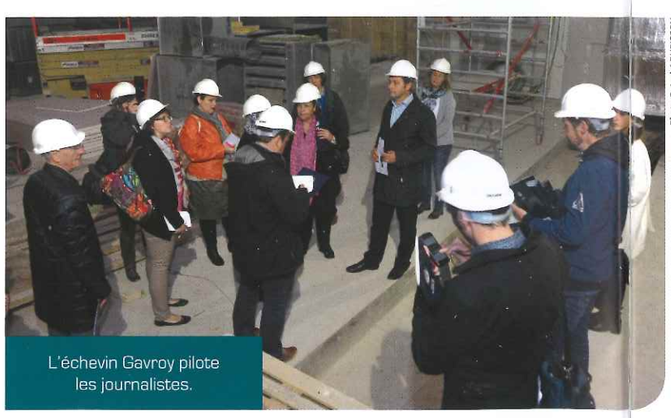
Photo © André DUBISSON

L'échevin Gavroy pilote les journalistes.

Cela dit, l'échevin estime que la Régie foncière, qui est maître d'ouvrage, s'en sort plutôt bien. Le coup final devrait être de 8 millions €, à comparer avec les 11 millions d'un même complexe à Charleroi, mais de 500 places seulement.

Le tour du chantier

Le tour du chantier ne laisse pas d'être impressionnant. On entre par le futur restaurant-brasserie, prévu pour 100 places assises. Une large baie vitrée donnant sur la cour (à aménager) laisse entrer la lumière. De l'escalier qui mène aux étages supérieurs, on a une vue plongeante sur cet espace... et l'envie de venir y passer un bon moment après le spectacle. L'asbl Les Grignoux l'exploitera en direct ou en régie.

De là, on accède au foyer, trois fois plus grand que celui qui existait, avec la billetterie. Les spectateurs pourront y stationner à l'aise avant les séances.

Puis on pénètre dans la grande salle, qui est en fait un auditorium de 350 places avec une scène pour concerts ou conférences. Avec l'apport de chaises, il peut accueillir jusqu'à 540 personnes. Des couloirs latéraux permettent une évacuation rapide en cas d'incendie. (La description que fait l'échevin de l'ancienne salle fait à cet égard froid dans le dos : il aurait fallu sortir un à un par une échelle donnant sur une cour arrière, autant dire que les spectateurs auraient eu le temps de griller. Brr...). Un faux plafond en escalier donnera à cette salle une identité spécifique. Il dissimulera au regard les énormes tuyaux qui servent à l'évacuation de l'air (qu'il faut renouveler toutes les deux heures !).

Les salles des étages sont au nombre de quatre, respectivement de 50, 59, 92 et 182 sièges auxquels s'ajoutent quelques places PMR. Elles ont à peu près conservé leurs dimensions, mais les accès en sont modifiés pour séparer les entrées des sorties. Les sièges sont rapprochés de l'écran, dans le respect des normes de visibilité, et ceux à la vue trop oblique ont été supprimés. Un ascenseur permet l'accès des PMR.

Chacune de ces salles est conçue comme un caisson étanche, de telle sorte que le bruit ne se propage pas de l'une à l'autre, ni -heureuse nouvelle pour elles- vers les maisons voisines. L'isolation thermique est très poussée (K 30) et l'éclairage LED, avec détecteurs de présence, régulation horaire et projecteurs performants atteint une haute efficacité. Le chauffage est assuré par une chaudière à condensation. Des panneaux photovoltaïques génèrent l'électricité nécessaire au complexe.

C'est donc un outil performant que l'échevin Gavroy espère mettre au service du cinéma dès l'année prochaine.

Un ancêtre de nos ordinateurs à l'institut d'Informatique

Depuis le 8 octobre, don de Jacques Laffut à l'Université, trône dans une cage de verre à l'entrée de l'institut une curieuse machine à double clavier –un pour les chiffres, l'autre pour les lettres– avec des boutons poussoirs, comme un orgue mécanique. C'est la Burroughs série M.

MARIE d'Udekem Gevers, qui donne cours d'histoire de l'informatique, raconte que cette machine avait été mise au point par Moon et Hopkins dans les années 1950, pour effectuer des calculs de taux d'intérêt. Elle présentait la caractéristique d'être partiellement programmable à l'aide de taquets. C'est ce qui intéressait le célèbre chanoine Georges Lemaître pour ses recherches sur l'origine de l'univers. En 1956, il a pu en acquérir, auprès d'une banque, un exemplaire d'occasion semblable à celui qui est exposé. Mais comment pouvait-il s'en servir ? Dominique Lambert explique qu'il avait mis au point une méthode d'approche des trajectoires des particules (qui sont des équations non linéaires) par des itérations rationnelles successives. Des heures durant, il s'acharnait donc à taper des chiffres sur le clavier et à lever des taquets. « Heureusement, il était pianiste », commente avec humour Marie Gevers.

L'histoire a parfois de ces retournements stupéfiants ! Cette machine, conçue pour des institutions financières, a essentiellement servi à des fins scientifiques, grâce à un homme de génie qui en a « détourné l'usage ».

La Burroughs série M n'a pas conduit directement aux ordinateurs. Elle se situe sur une branche de la technologie abandonnée au bénéfice d'autres, plus performantes. On a là une leçon sur l'évolution qui s'applique aux fruits de l'inventivité humaine comme aux espèces...

Jacques Laffut présente la fameuse machine

Photo © Pierre DULIEU